



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A. NIV. 1, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le règlement 2025-454 concernant des travaux de pavage sur la partie de la rue Valois et Joseph-Carmel a été adopté le 10 novembre 2025.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures de bureau c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 13^{ième} jour de novembre deux mille vingt-cinq.

Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussignée, résident à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 13^e jour de novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de novembre 2025.

Isabelle Dumont

Directrice générale/greffière-trésorière G.M.A. Niv. 1